Suite aux deux derniers Comités d'Investissement d'Aquitaine Science Transfert® qui se sont tenus le s 1er février et 28 mars dernier s, le Conseil d'Administration de la SATT Aquitaine a approuvé c e lun di 22 avril 201 3, les 1, 2M € d'investissements pour les sept nouveaux projets en maturation.
Le montant des investissements engagés sur les trois années à venir va permettre de préparer les technologies pour leur transf ert sous forme de licence à des acteurs industriels ou sous forme de

création de start-up

.

Les projets concernent quatre grands domaines d'applications :

· SANTE

Une greffe de peau innovante pour la chirurgie réparatrice

Un nouveau traitement contre la maladie de Huntington

Un nouveau concept de prothèse de la mâchoire

Une avancée dans le traitement du diabète

· CHIMIE - PHARMA

Un procédé de synthèse des dérivés du Bore moins coûteux

· MECANIQUE - MATERIAU

L'usinage de multi- matériaux par perçage vibratoire

· TIC

Une application « plateforme unique » adaptée aux besoins de l'utilisateur

> Télécharger l'intégralité du communiqué

A propos du Comité d'Investissement

Le Comité d'Investissement de la SATT Aquitaine est composé de 7 membres nommés intuitu personae par le Conseil d'Administration et choisis parmi des experts disposant de qualifications en relation avec les besoins du plan stratégique de la Société. Au moins un tiers de ces experts est issu d'entreprises publiques ou privées. Consulté pour l'instruction de toute décision d'investissement et de désinvestissement, le Comité donne un avis à titre consultatif, qui ne lie pas les décisions du Conseil d'Administration et de la Présidente.

Le Comité exprime un avis et formule des préconisations au regard de six grands ensembles de critères : l'originalité et le niveau de maturité scientifique du projet ; la stratégie de valorisation et les aspects marché, économiques, réglementaires, PI et technologiques ; le plan de développement ; le management du projet ; la valeur et rentabilité potentielle de l'opération ; l'évaluation des risques.

Sur une fréquence bimestrielle, chaque Comité consulte 5 à 6 dossiers.

Aquitaine Science Transfert® (SATT Aquitaine)

Créée à l'initiative du Programme des Investissements d'Avenir, Aquitaine Science Transfert® a pour objectifs la valorisation de la recherche académique et l'amélioration du processus de transfert de technologies vers les entreprises.
La société est portée par ses actionnaires fondateurs que sont le PRES « Université de Bordeaux », l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le CNRS, l'Inserm et la Caisse des Dépôts et Consignations pour le compte de l'Etat.

Les compétences d'Aquitaine Science Transfert® couvrent l'ensemble des étapes du transfert de technologies

:
la détection des inventions et des besoins des marchés, la maturation (investissement dans la preuve de concept technique, économique et juridique), la gestion et le transfert de la Propriété Intellectuelle, la négociation des conditions d'exploitation et l'accompagnement du transfert vers les marchés socio-économiques (accords de licence, contrats de collaboration, créations d'entreprises).
Aquitaine Science Transfert
®
réalise également des prestations de négociation des contrats de recherche partenariale, de gestion de la propriété intellectuelle, de sensibilisation à la valorisation et au transfert, de valorisation des sites de recherche et la réalisation de cartographies technologiques et sectorielles.

Dotée d'une capacité d'investissement importante pour les phases de maturation technique, propriété intellectuelle, juridique et commerciale, Aquitaine Science Transfert® investira d'ici à juillet 2015, environ 10 millions d'euros répartis sur environ 80 projets.

www.ast-innovations.com